BONDY
SEINE-SAINT-DENIS

RAPPORT 2021

Développement Durable

Sommaire

Edito 2

Introduction 3

I. Stratégie de lutte contre le dérèglement climatique 4

1) Le patrimoine communal 4

2) Urbanisme et Aménagement 8

3) Des actions coordonnées à l'échelle du territoire d'Est Ensemble 10

4) Mobilité douce 12

II. La préservation des milieux de la biodiversité et des milieux 21

1) Gestion des espaces verts de la Ville 21

2) Charte de l'arbre 23

3) La démarche Trame Verte et Bleue (TVB), ... 24

4) Les jardins partagés 24

5) Lutte contre les îlots de chaleurs 25

6) Propreté et gestions des déchets 25

III. Education à l'environnement 27

1) Semaine du développement durable 27

2) Les actions dans les écoles et les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) 29

3) Les échanges internationaux de Bondy 31

IV. L'épanouissement de tous les êtres humains et la cohésion sociale entre les territoires et les générations 32

1) Les structures municipales 32

2) Démocratie participative 34

3) L'égalité homme femme et lutte contre les discriminations 36

4) Les partenaires du développement durable en 2021 37

Edito

Laurent Cotte, 1er adjoint au Maire délégué à la Transition écologique, au développement durable et au cadre de vie

En février 2022, le nouveau rapport du GIEC (**G**roupe d'experts **I**ntergouvernemental sur l'**E**volution du **C**limat) nous apportait ses conclusions alarmantes sur le dérèglement climatique : la température a déjà augmenté de 1.1°C depuis le début du XXème siècle et le seuil de 1.5°C sera atteint dès 2030.

Ainsi, à **Bondy,** commune de 55 000 habitants, nous avons, comme tous, et peut-être plus encore en tant qu'institution publique, un rôle à jouer pour la baisse des émissions de gaz à effets de serre. **Et chaque effort compte !**

Les épisodes de canicules estivales sont là pour nous le rappeler : nous nous devons de participer à une véritable lame de fond pour lutter contre le changement climatique.

Ce rapport de développement durable est l'occasion de prendre **un nouveau départ** et de repartir sur de nouvelles bases. Il dresse l'inventaire des actions environnementales réalisées par la ville en dépit des nombreuses difficultés de 2020-2021 qu'ont été la crise sanitaire du COVID-19, la cyberattaque et l'instabilité politique.

Ainsi, malgré une période très contrainte, 2021 a été **l'occasion de renouer avec l'action en faveur du développement durable**, avec pour point d'orgue **la toute première journée sans voiture à Bondy.**

2022 s'ouvre avec la perspective de nouveaux projets environnementaux, et notamment un bilan carbone communal et l'accompagnement « Territoire Engagé en Transition Ecologique –Climat Air Energie » anciennement Cit'Ergie. Cet accompagnement nous permettra de profiter d'un management environnemental réalisé par des experts et ainsi de mieux mobiliser nos services autour des problématiques environnementales.

Notre résolution dans nos engagements, nous permettra de partager les initiatives vertueuses et encourager les bonnes pratiques de chacune et chacun, de surmonter ensemble les difficultés qui ne manqueront pas de se présenter et de renforcer l'action déterminée de l'équipe municipale.

Bonne lecture.

Introduction

Le développement durable défini l'état où les composantes de l'écosystème et leurs fonctions sont préservées pour les générations présentes et futures[1]. Cette définition nous incite à réfléchir aux conséquences de chacune de nos actions sur notre environnement. Afin d'avancer ensemble, il est indispensable de réduire les inégalités car il est impensable de demander aux personnes en précarité de s'occuper de l'avenir lorsque leur présent est incertain. C'est pour répondre à cet objectif que les Nations Unis ont rédigé leurs 17 Objectifs de Développement Durable (ODD), qu'ils ont par la suite intégrés dans l'agenda 2030. Celui-ci a pour ambition de transformer notre monde en éradiquant la pauvreté et les inégalités pour assurer une transition écologique et solidaire. Le texte a été adopté en 2015 par les différents états membres.[2]

Figure 1: Les 17 objectifs de développement durable des Nations Unies

A l'échelle nationale, la France a rédigé le décret *n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales.* Le but de ce rapport est d'être un outil d'aide à la décision, à destination des élus territoriaux, pour réaliser un état des lieux chaque année de l'existant, des programmes et politiques en cours en terme de développement durable ainsi qu'une analyse et une évaluation des différents éléments. Ce document devra être présenté par l'exécutif de la collectivité préalablement aux débats sur le projet de budget.

Il doit comporter des éléments sur les 5 finalités du développement durable :

1° La lutte contre le changement climatique ;

2° La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent ;

3° La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;

4° L'épanouissement de tous les êtres humains ;

5° La transition vers une économie circulaire.

---

[1] *Définition de l'AFNOR*

[2] *Les objectifs de développement durable (ODD) - Ministère de la transition Ecologique*

Pour rappel, Bondy est une ville d'une densité d'environ 10 000 habitants par km^2 avec une faible quantité d'espace verts. Ainsi, les enjeux de biodiversité sont faibles sur le territoire. Par ailleurs, les questions de déchets, d'énergie, de mobilité, de cohésion sociale et de lutte contre les inégalités sont des enjeux très importants. Ainsi dans ce rapport, il est à noter que les caractéristiques du territoire seront prises en compte pour en comprendre les effets et les conséquences.

Le nombre d'indicateur de développement durable cette année est faible. En effet, la Ville a connu plusieurs évènements qui expliquent cette situation :

- Cyberattaque ;
- Contention électoral ;
- Pandémie de COVID-19 ;
- Forte rotation de l'emploi sur plusieurs postes.

I. Stratégie de lutte contre le dérèglement climatique

1) Le patrimoine communal

Afin de réduire les consommations énergétiques des bâtiments municipaux, de nombreuses opérations de rénovations sont effectuées tous les ans par les agents des ateliers municipaux :

- Changement des luminaires et des ampoules dans les nouveaux bâtiments, 918 luminaires basses consommations ont été installés en 2021 pour un prix de 20 712€ ;
- Reprise d'étanchéité : toiture et terrasse ;
- Remplacement des 2 chaudières vétustes par des chaudières nouvelles générations qui consomment moins d'énergie en 2021 de l'Eglise Saint Pierre et de la chaudière de l'Hôtel de ville ;
- Menuiserie : Passage en double vitrage ;
- Calorifugeage des réseaux d'eaux chaudes ;
- Isolation des planchers.

a) Ecole avec panneaux solaires

Terre Saint Blaise maternelle

Figure 2: Vue aérienne des panneaux solaires de l'école maternelle Terre Saint Blaise

b) Ecole avec toitures végétalisées

Guillaume Apollinaire d'une surface d'environ 1093 m²

Figure 3 : Vue aérienne de la toiture végétalisée de l'école Guillaume Apollinaire

c) Bâtiments municipaux alimentées avec le réseau de chauffage urbain

- Noue Caillet ;
- Terre Saint Blaise ;
- Gymnase et maternelle Jean-Zay ;
- Olympe de Gouges ;

Sur l'année 2021, la consommation d'eau de la Ville était de : 151 247 m³ pour une facture de : 561 881,70 € TTC.

d) Le projet Camille Claudel

Programmée depuis fin 2019 et retardée suite à la pandémie de COVID-19, la construction de l'école Camille Claudel a commencé depuis le mercredi 16 juin 2021 et devrait finir pour le 23 juin 2023. Ce projet se devait d'être ambitieux au niveau environnemental avec notamment comme prescriptions :

- Gestion des eaux pluviales ;
- Gestion des ilots de chaleurs ;
- Bâtiment classé E2 : un bâtiment avec une performance énergétique maîtrisé ;
- Bâtiment classé C1 : de faibles émissions de gaz à effet de serre.

e) Le réseau de chaleur

La Ville de Bondy possède depuis 2014, d'un réseau de chaleur performant.

Notre réseau de chaleur urbain de plus de 3800 m de longueur fonctionne avec 50% de mélange de bois, 10% de bois d'élagage et 40% de chutes de bois. Le fournisseur de bois s'engage à fournir du bois certifié « PEFC (bois provenant de foret géré durablement) à hauteur de 25% du volume annuel.

Il est alimenté par deux chaudières biomasses d'une puissance de 4 et 1MW et dessert 20 points de livraisons soit l'équivalent de 3865 logements.

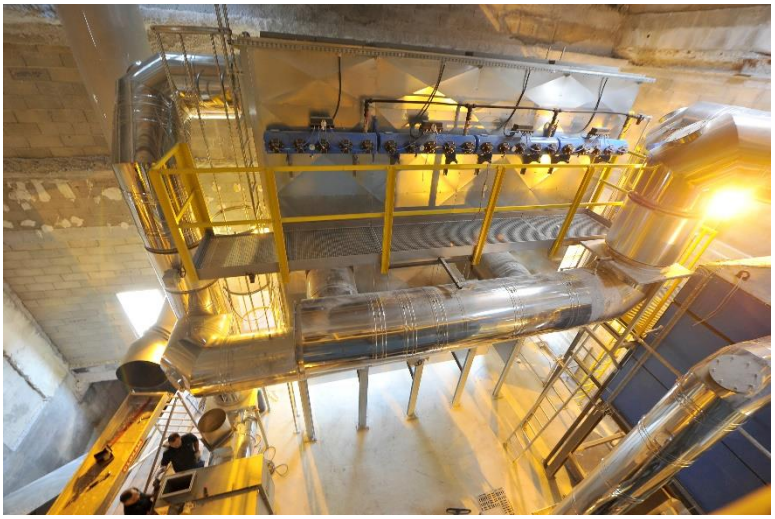

Figure 4 : Réseau de chaleur Bondynois

Labélisé Eco-réseau de chaleur en 2018 dû à :

- Son fort taux d'utilisation d'énergie renouvelable (>50%) ;
- Son faible coût pour les habitants ;
- L'implication des usagers dans les réseaux par le biais de commissions d'informations.

Le label n'a pas été renouvelé lors de l'année 2020 car le taux d'énergie renouvelable sur le réseau de chaleur a atteint 31% sur l'année civile. Ce taux a énormément baissé par rapport à l'année précédente où il était de 56,9%. Cette baisse s'explique notamment à cause du contexte sanitaire qui a empêché les livraisons de bois. Mais l'année 2021 est à 54% d'énergie renouvelable et le reste de l'énergie provient du gaz et d'énergie de récupération, ce qui permettrait de récupérer le label Eco-réseau.

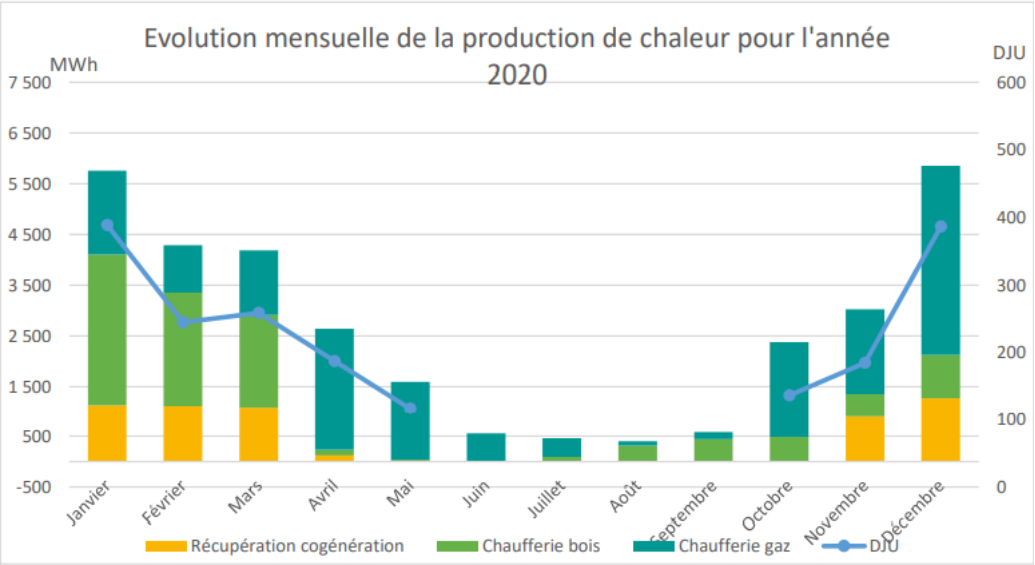

Figure 5 : Graphique de l'évolution mensuelle de la production de chaleur pour l'année 2020

Emissions de CO_2 : **155 kg/MWh** ce qui représente environ 800 km en voiture

Prix moyen de la chaleur : 62,54 € TTC/MWh soit 0.062€ TTC / kWh.

Depuis octobre 2021, le quartier des merisiers est connecté au réseau de chaleur ainsi que le lot 7 A de la Zac de l'Ourcq. Chaque lot de bâtiments de la ZAC rives de l'Ourcq sera connecté au réseau de chaleur lors de sa mise en activité.

Le bureau d'étude ITERM réalise actuellement un schéma directeur du réseau de chaleur afin d'étudier la possibilité de l'étendre au Sud de la Ville et si d'autres solutions d'approvisionnements énergétiques sont possible sur le territoire communal et ainsi de réduire la consommation d'énergie fossile pour le chauffage de la Ville.

e) Le parc automobile de la Ville

16 anciennes Peugeot 108 fonctionnant au sans plomb ont été remplacées par des twingo et d'un utilitaire Kangoo électrique dont la recharge s'effectue dans le parking de la mairie.

Les avantages de l'électriques sont :

- Pas d'émissions de particules fines dues au moteur ;
- Plus Efficace à 30 km/h que les voitures thermiques ;
- Consommation d'énergie moins élevée comparé à une voiture thermique en fonction du mix en fonction du mix énergétique du pays ;
- Peut-être rechargés tous les soirs.

La Ville a pour objectif du passage au 100% électrique en 2024.

Des vélos électriques sont à dispositions des agents de la Ville et les contrôleurs de la propreté de la assurent leurs tournées en vélo.

f) Eclairages publics

D'après l'ADEME, les lampes LED possèdent une durée de vie 2 à 3 fois plus longue, que les lampes à incandescence et une bien meilleure efficacité énergétique (plus de lumière pour autant d'énergie utilisée).

Ainsi la Ville a continué son programme de remplacement des luminaires hautes consommations par des lanternes basses consommations et 176 LED ont été installés sur les 3364 mats que compte Bondy. Ce qui représente 5% de LED en plus et désormais le parc est constitué de 40% de LED.

La nouvelle génération de lanternes permet de réduire l'intensité lumineuse de 30% la nuit.

De plus, 4 candélabres fonctionnant à l'énergie solaire ont été installés au stade gazzi.

Pour réduire les consommations d'énergies, les décorations de Noël présentes en décembre ont été allumées seulement de 17h à 23h.

En 2022, la Ville envisage de passer un marché de performance énergétique pour rénover l'ensemble du patrimoine dans une durée de temps de 7 ans.

g) Maîtrise des risques

Le développement durable, c'est aussi la résilience des territoires, un territoire doit être capable d'éviter les situations à risques ou du moins de les atténuer.

Les différents services doivent établir une cartographie des risques auxquels ils sont exposés et ensuite de mettre en place des mesures pour éviter ou atténuer les impacts potentiels de la situation dangereuse pour le service en question.

Cette analyse est remise à jour régulièrement pour être dans une démarche d'amélioration continue et ainsi de toujours pouvoir s'améliorer et d'apprendre de ses erreurs pour mieux contrôler les différents risques mais aussi pour rester à l'affût de la survenance de nouveaux risques.

2) Urbanisme et Aménagement

a) Le Plan Local d'urbanisme Intercommunal et le PRIR

Le PLU est un document d'urbanisme qui permet de fixer les orientations stratégiques sur l'aménagement et notamment les constructions (implantation des bâtiments, hauteur, stationnement, transition énergétique, espace vert…) mais aussi le quotidien des habitants et des usagers (logement, déplacements, développement économique, environnement etc.).

La loi « NOTRe » a transféré la compétence du PLU de Bondy à l'EPT d'Est Ensemble. Depuis le 4 février 2020, le Plan Local intercommunal d'Est Ensemble remplace donc les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes membres et devient donc, le document opposable pour toute démarche de demande

d'autorisation du droit du sol. Ce transfert avait pour but de créer une cohérence urbanistique entre les différentes villes et de mutualiser les compétences.

Les ambitions du PLUi sont :

- Révéler les **richesses** d'Est Ensemble ;
- Respecter les **identités** des villes et des quartiers ;
- Construire une **ville multifonctionnelle** entre habitat et activités pour assurer l'animation de la ville, l'accès aux emplois et aux services aux habitants ;
- Lutter contre les **fractures urbaines** (physiques, sociales et économiques) ;
- Développer un **urbanisme vecteur de transition énergétique** et favorable à la santé ;
- **Aménager autrement ;**
- Participer au **développement métropolitain,** une ville re-naturée et de qualité pour tous grâce à un développement et un aménagement qualitatif.

Le PLUi ambitionne de lutter contre les îlots de chaleurs urbains en augmentant la présence de la nature en ville avec un minimum de 15% de plantations de pleine terre et de 35% d'espaces végétalisés obligatoires au sein des zones urbanisées. Au total, 98 % des espaces urbanisés sont soumis à une exigence de 35 % et plus d'espaces végétalisés. Le règlement du PLUi définit par ailleurs un renforcement de la protection des espaces paysagers protégés.

b) Le Nouveau Plan National de Renouvèlement Urbain (NPNRU)

Tout comme le PLUi, le Nouveau Plan National de Renouvellement Urbain (NPNRU) est une compétence d'Est Ensemble et vise à rénover les quartiers avec un objectif de mixité sociale et de développement durable dans les quartiers classés en zone urbaine sensible.

Les quartiers de la Noue Caillet, de la Terre Saint Blaise, des Merisiers, du secteur du Pont de Bondy, de l'éco-quartier de Lattre de Tassigny et du secteur de la Bruyère sont inscrits dans (NPNRU). L'objectif est de faire muter ces quartiers pour y améliorer le cadre vie de leurs habitants et de favoriser la cohésion sociale et y développer l'économie des quartiers. Ces sous-secteurs s'inscrivent dans le cadre du PRIN (Projets d'intérêt National) Bondy Nord.

Deux projets d'intérêt régional (PRIR) du NPNRU sont présents sur la Ville :

- Le quartier Bondy-Villemomble ;
- Le quartier Blanqui.

Le PRIR La Sablière – Marnaudes – Fosse aux Bergers est un PRU intercommunal à cheval entre Bondy et Villemomble. Les porteurs de projet sont les Etablissements publics territoriaux Est Ensemble et Grand Paris Grand Est. L'ensemble du patrimoine est réparti entre deux bailleurs, ICF La Sablière et l'OPH de Villemomble. Côté Bondy, le patrimoine du secteur La Sablière est entièrement détenu par ICF.

Composé à 100 % de logements sociaux, il se découpe en 3 secteurs entourés de pavillons :

- La Sablière - Bondy : 376 logements propriété d'ICF La Sablière
- Les Marnaudes - Villemomble : 655 logements propriété d'ICF La Sablière

- La Fosse aux Bergers – Villemomble : 277 logements propriété de l'OPH de Villemomble

Sur le périmètre de Bondy, 346 logements seront démolis à terme et 30 logements réhabilités.

Après une phase de relogement des ménages qui durera jusqu'en 2023, le premier bâtiment d'ICF la Sablière (88 logements) sera démoli à partir de 2024.

A la suite du comité d'engagement de 2019, une étude urbaine complémentaire a été lancée pour mieux intégrer la qualité environnementale et paysagère dans le projet.

En parallèle, Est Ensemble a également lancé des études environnementales sur le volet réglementaire notamment.

De ce fait, Est Ensemble porte une ambition forte sur le projet, à savoir :

- Intégrer le réemploi des matériaux dans les projets de démolition / réhabilitation ;
- Préserver la biodiversité : sauvegarder les jardins partagés qui est un lieu de nourrissage des oiseaux, préserver l'alignement des arbres, intégrer les Trames vertes et Bleues ;
- Assurer l'ambiance et le confort des futurs usagers ;
- Garantir une bonne gestion des déchets sur le site durant et après les travaux ;
- Limiter la pollution des sols ;
- Améliorer la mobilité et les liaisons sur le quartier ;
- Bonne gestion de l'Energie du bâtiment ;
- Préserver la santé des habitants.

3) Des actions coordonnées à l'échelle du territoire d'Est Ensemble

a) PCAET d'Est Ensemble

Pour la révision de son Plan Climat Air Energie Territorial, le document qui planifie la stratégie de climat et de gestion de la qualité de l'air, Est Ensemble a décidé de réaliser une convention citoyenne. 100 personnes des 9 villes d'Est Ensemble ont été sélectionnées au hasard pour rédiger cette charte, 13 proviennent de Bondy.

Les 100 administrés ont pour objectif de donner des propositions de mesures et des avis pour lutter contre le dérèglement climatique dans le respect de la justice sociale et environnementale selon 5 thématiques :

- Se loger ;
- Se nourrir et consommer ;
- Se déplacer travailler et produire ;
- S'engager pour la transition de son territoire dans un esprit de justice sociale.

Pendant les 6 mois, ils ont échangé entre eux et ont rencontré les différents acteurs de l'environnement avec le soutien d'experts et de garants de la charte. L'avis de la Convention citoyenne sera rendu en février 2022.

Prochainement, ils rendront leurs avis à la commission du PCAET qui réalisera le plan, avec pour appui à la décision, la convention citoyenne pour le climat. En parallèle, Est Ensemble réalise le diagnostic qui servira à l'élaboration du PCAET. L'adoption du projet est prévue pour décembre 2022.

b) Territoire engagé en transition écologie, label climat air énergie (Cit'ergie)

Le 25 septembre 2021, la municipalité s'est engagée dans un programme d'accompagnement environnemental nommé Cit'ergie, qui après un changement de nom est devenu territoire engagé en transition écologique et à la réalisation de Bilans Carbone Patrimoine et Compétences.

Ce programme de l'ADEME est un outil opérationnel d'accompagnement des collectivités pour s'organiser en mode projet, d'identifier ses forces, ses marges de progrès, d'élaborer, de suivre et d'évaluer la mise en place d'actions environnementales.

L'adhésion à la démarche s'est faite via un groupement de commande d'Est Ensemble qui adhère déjà à la démarche et de deux autres villes : Pantin et Noisy-le-Sec

Les avantages d'une démarche coordonnée sont :

- La création d'une synergie entre les villes et l'EPT ;
- La coordination des politiques publiques en matière environnementale.

La démarche vise donc un double objectif :

- Faire reconnaître au niveau national et européen la qualité de la politique des collectivités en matière d'efficacité énergétique et donc de lutte contre le changement climatique ;
- Engager les collectivités dans un processus d'amélioration continue (le label est remis en jeu tous les 4 ans) partagé par l'ensemble des services et directions des collectivités.

La collectivité s'engage ainsi à :

- Développer et mettre en œuvre des mesures et des activités permettant d'avancer vers le niveau supérieur du label ;
- Communiquer le contenu de ces activités ;
- Contrôler et réfléchir chaque année au développement et à l'amélioration des actions climat-air-énergie avec un conseiller dans le cadre de la visite annuelle.

En s'inscrivant dans le programme Territoire en Transition Ecologique, la collectivité se donne plus de moyens pour améliorer le développement durable dans la commune.

c) Budget climat

Comme pour la démarche Cit'ergie, le budget climat est un groupement de commande qui a pour but grâce à un bureau d'étude, d'apprendre aux différentes communes de l'EPT à noter son budget en fonction de sa pertinence environnementale.

Ainsi les lignes budgétaires de la Ville vont être analysées et chaque dépense va être classée en cinq catégories qui sont :

- Très favorable ;
- Favorable ;
- Neutre ;

- Défavorable ;
- Indéfini.

Par la suite, il sera possible de se servir de ce classement comme levier et ainsi d'identifier les forts enjeux, en allouant moins de budget aux dépenses défavorables quand cela est possible et d'inciter les avis très favorables mais aussi de transformer certaines dépenses pour les rendre moins nocives pour l'environnement.

La mise en place de ses deux programmes d'actions que sont Cit'ergie et le budget Climat ont pour objectif que la municipalité : Elus, directions et agents prennent en main le développement durable et ainsi de créer une véritable culture du développement durable au sein de la mairie.

d) Groupement d'énergie

L'augmentation actuelle du coût des énergies appelle à agir pour accompagner les ménages de la commune, la Ville s'est ainsi associée à Est Ensemble pour réaliser un achat groupé d'énergie en 2022 et permettre lorsqu'il sera effectué de réduire la facture d'énergie des personnes se trouvant en situation de précarité énergétique. Elle vise à offrir aux habitants la possibilité de choisir une offre d'électricité et/ou de gaz qui mêle à la fois compétitivité des prix et exigences environnementales. L'offre sera compétitive par l'effet de volume.

Dès lors, les foyers pourront choisir soi un contrat économique soi un contrat vert, plus accessible que les autres offres du marché ce qui participera au développement des énergies renouvelables.
Le nombre de villes ayant adhéré à la démarche est de 7 sur les 9 que compose Est Ensemble.

4) Mobilité douce

a) La Zone à Faible Emission (ZFE)

Suite au rapport d'Airparif sur la qualité de l'air en 2018 et le dépassement des seuils réglementaires de manière régulière, la Métropole du Grand Paris a validé une stratégie de reconquête de la qualité

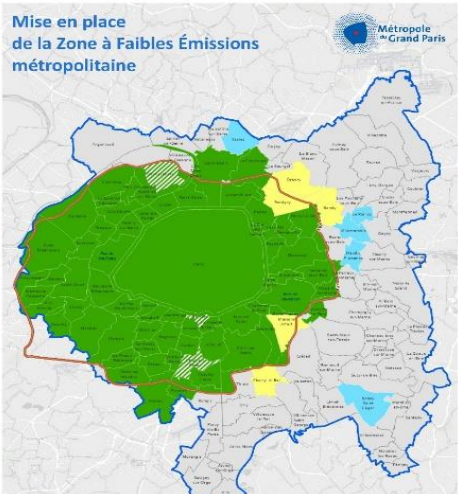

Figure 6 : Zone à Faible Emission de la Métropole du Grand Paris

de l'air afin de diminuer le nombre de décès liés à la qualité de l'air qui est de 5000 personnes /an sur le territoire de la métropole. Ainsi elle a décidé dans le cadre de son Plan de Prévention de l'Atmosphère d'installer une Zone à Faible Emission (ZFE) sur le territoire métropolitain.

La ZFE vise à réduire les émissions de polluants atmosphériques (NOx, PM5, PM10, 0_3) en limitant l'accès aux voitures polluantes sur les villes internes à l'A86. Bondy possède un tronçon de cette autoroute et elle est donc soumise à cette réglementation.

Pour contrôler le bon fonctionnement de la loi, un système de pastille a été mis en place qui classe l'ensemble des véhicules en fonction de son potentiel d'émission de polluants, la pastille peut être obtenu via ce site : https://www.certificat-air.gouv.fr/, le prix de la vignette est de 3,62 €

Tous les véhicules routiers sont concernés et ils sont classés en 6 catégories, du plus polluant au moins polluant :

Figure 7 : Pastilles Crit'air

Les échéances de la ZFE :

- Juillet 2019 : mise en œuvre de la ZFE métropolitaine et interdiction des véhicules non classés ainsi que des véhicules Crit'Air 5

- Juin 2021: interdiction des véhicules Crit'Air 4

- 2023 : interdiction des véhicules Crit'Air 3

- Janvier 2024 : interdiction des véhicules Crit'Air 2

- 2030 : 100 % des véhicules propres circulent dans la ZFE

La ZFE n'est pas la seule problématique, les voitures émettent des gaz à effet de serre et comme il est préconisé dans le SRCAE (Schéma Régional Climat Air Energie) de l'Ile de France :

- Réduction de 2% des trajets en voiture particulière ;
- Augmentation de 20% des trajets en transport en commun ;
- Augmentation de 10% des trajets en mode doux ;

Ainsi il est du devoir de chaque collectivité de réduire la part des véhicules thermiques et d'augmenter les transports en commun et la mobilité douce.

b) Réduction de la vitesse en Ville

Depuis 2018, l'ensemble de la Ville est en zone 30 sur toutes les routes communales. L'abaissement de la vitesse à 30 km/h à de nombreux effets :

- Les cycles d'accélérations et de décélérations des véhicules sont les principaux générateurs de surconsommations de carburants, de polluants atmosphériques et de bruits. La limitation à 30km/h entraine ainsi une baisse de ces pollutions.

- La diminution de la différence de vitesse entre les vélos et les voitures diminue la probabilité d'accident ainsi que la gravité, ce qui a tendance à sécuriser davantage les cyclistes et les piétons lors de la traversée de la chaussée. Ainsi en réduisant la vitesse des voitures nous améliorons le confort des autres usagers de l'espace public.
- Augmentation du temps de trajet des automobilistes et ainsi rend la mobilité douce et les transports en commun plus attractifs.

Pour garantir le 30 km/h la municipalité a investi dans 13 ralentisseurs :

- 3 rue Baudin ;
- 3 rue Blanqui ;
- 6 rue Edouard Vaillant ;
- 1 rue Jean Moulin.

En septembre, un radar pédagogique a mis en évidence une baisse de la vitesse à la suite de l'installation des ralentisseurs.

Ainsi, rue Edouard Vaillant suite à l'ajout des ralentisseurs :

- La vitesse moyenne est passée de 76km/h à 45km/h
- 85 % ont une vitesse comprise entre 0 et 29km/h

La vitesse de circulation automobile étant limitée à 30km/h, les routes sont dès lors en double sens cyclable comme l'indique l'Article R110-2 : « Dans cette zone, la vitesse des véhicules est limitée à 30 km/ h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes. ».

Afin de favoriser, l'utilisation du vélo et de la marche à pied qui ne consomme pas de Gaz à Effet de Serres (GES) et diminue aussi les nuisances sonores, des jalonnements ont été installés à plusieurs endroits de la Ville afin d'indiquer le temps de déplacement en vélo et à pied.

Figure 8 : Jalonnement piéton et cycliste de la gare

c) Le plan vélo

La Ville de Bondy possède un réseau cyclable important et la plupart des artères principales sont couvertes par des pistes cyclables afin de garantir la sécurité des usagers et d'inciter les Bondynois à utiliser le vélo. Les artères de grande circulation ont été aménagées avec des pistes cyclables, ainsi il

est possible de rejoindre depuis le Nord de la Ville la gare RER en restant sur une piste. C'est presque 9km de pistes cyclables et 9 km de voies cyclables sur chaussées non-sécurisées.

Actuellement, l'usage du vélo n'est pas encore très rependu, les principaux freins à l'utilisation du vélo sont :

- La sécurité des carrefours ;
- La peur des vols de vélos ;
- Un manque de sensibilisation aux avantages sur la santé, les économies et l'environnement de l'utilisation du vélo par les particuliers.

La sécurité des carrefours est l'une des lacunes du réseau cyclable à Bondy, il y'a en effet aucune protection des vélos sur l'avenue Gallieni et aucune connectivité avec les autres villes mis à part la piste cyclable sur le canal.

Bondy possède une piste cyclable qui permet de se rendre sur Paris en longeant le canal en vélo dans une ambiance agréable et éloigné des routes. L'accès est possible au niveau de nos trois ponts (pont de la forêt, pont de Bondy et le pont d'Aulnay.

Les accès au canal sont en route pavée très désagréable pour les utilisateurs et la piste cyclable de l'avenue Henri Varagnat ainsi que celle de Lucien Chapelain sont régulièrement envahies par les voitures qui se garent sur la piste cyclable ce qui rend la circulation dangereuse pour les cyclistes. De même, il est fréquent que les travaux sur la Ville suppriment temporairement des pistes cyclables.

Figure 9 : Piste cyclable du canal de l'Ourcq

En septembre 2021, la Société du Grand Paris dans le cadre des travaux du métro 15 a créé une piste bidirectionnelle rue de la liberté permettant de relier la place de la gare à la voie verte longeant la ligne SNCF.

Certaines rues à faible circulation ne nécessitent pas de voie cyclable, en effet dans certaines rues la cohabitation entre cyclistes et automobilistes peut se faire aisément et notamment grâce à la vitesse de 30km/h sur l'ensemble des voies communales.

Figure 10 : Pistes cyclables de la Ville de Bondy

Le stationnement des vélos

Des arceaux et des garages à vélos ont été installés dans l'ensemble de la Ville à proximité des points de passages : gare, commerces, écoles, mairie et services municipaux.

Ainsi, la municipalité possède en plus des arceaux classiques, des arceaux sécurisant la selle et une des deux roues. Au total, ce sont 120 arceaux sur la ville. Est Ensemble et la SNCF ont aussi implanté des garages à vélos au niveau de la gare et de la piscine tournesol. Pour un tarif de 30 € par an il est aussi possible de garer son vélo dans le parking INDIGO de la gare.

Le PLUi préconise aussi des normes renforcées sur le stationnement vélo dans les constructions neuves :

- Pour l'habitat collectif, il est exigé au minimum un espace ≥ 0,75 m² pour chaque logement de 2 pièces et moins et ≥ 1,5 m² pour les autres logements ;
- Pour les bureaux, il est exigé un espace ≥ 1,5 m² pour 100 m² de surface de plancher ;
- Pour les commerces ≤ 500 m² de surface de plancher, artisanat, industrie et services publics ou d'intérêt collectif, il est exigé 1 place pour 12 élèves pour les établissements scolaires et 1 place pour 10 employés ainsi qu'une aire de stationnement équipée destinée à l'accueil des visiteurs ;
- Le règlement précise que dès lors qu'un local pour le stationnement des vélos est exigé, celui-ci doit être clos, couvert et d'une superficie minimum de 10 m².

Le RER Vélo

Une étude est en cours pour installer un « RER vélo » sur la RD933 Gallieni ou sur la piste cyclable du canal de l'Ourcq. Cette piste cyclable serait à haut niveau de service d'une largeur importante avec la capacité d'accepter un large flux de cyclistes. Cette piste cyclable serait à destination de Paris et passerait à Bondy par l'avenue Gallieni.
Si le canal est privilégié à l'avenue Gallieni, le canal deviendrait une zone de conflit d'usage entre les promeneurs et les vélos.

Le service Véligo d'Ile-de-France Mobilité

Île-de-France Mobilités a développé un service de location longue durée de Vélo à Assistance Electrique (VAE). L'usager se rend dans le point de mise à disposition de son choix (de type boutique ou agence) pour que Véligo lui prête un vélo pendant plusieurs mois et la maintenance est intégrée dans l'abonnement. L'objectif est de permettre aux usagers de s'essayer au vélo avant de se lancer dans l'achat.

d) Les transports en communs

Bondy est une ville pauvre en transport majeur, bien que desservi par le RER E et les Tramways T1 et T4, l'offre de transport en commun est majoritairement assurée par le bus qui ne permet pas toujours de rallier les grands pôles de l'emploi rapidement.

En revanche, le tramway et les bus permettent de disposer d'une offre de transport en commun de proximité importante avec :

- 12 lignes de bus ;
- 2 lignes de tramways.

A l'horizon 2030, de nouveaux transports en commun verront le jour sur le territoire :

- Le Métro 15 Est ;
- Le T-Zen 3 ;
- Une étude est en cours sur une navette ferroviaire sur le canal ;
- Un projet est en cours de réflexion pour un RER vélo sur l'avenue Gallieni.

Le T-ZEN 3 sera un bus de dimension supérieur à la moyenne circulant sur sa propre voie de bus ce qui diminuera la durée de trajet. Il desservira 8 communes, permettra la correspondance avec d'autres lignes de transports en commun.

Il permettra la correspondance avec les tramways T1, T3b et T4, la ligne 5 du métro, le RER E et la ligne 15 Est.

Le T-Zen 3 est prévu entre 2024 et 2030, les élus d'Est Ensemble et des villes de son territoire militent pour que cette nouvelle offre de transport soit en service rapidement.

Les travaux du métro 15 ont commencé à Bondy et l'offre devrait s'il n'y a pas de retard être disponible pour 2030 avec deux stations :

- Le pont de Bondy ;
- La gare de RER.

Figure 11 : Stations de la ligne 15

Cette ligne inter-banlieue permettra de rejoindre plus rapidement les villes voisines, de plus tout comme le T-Zen 3, elle permettra d'ouvrir de nouvelles correspondances avec de nombreuses autres lignes.

Le TUB

Le Transport Urbain Bondynois (TUB) est un transport en commun pris en charge par Est Ensemble et qui avait pour objectif de relier toutes les secteurs de la Ville.

Il réalise chaque boucle entre 66 et 74 minutes par boucle, en fonction de la tranche horaire.

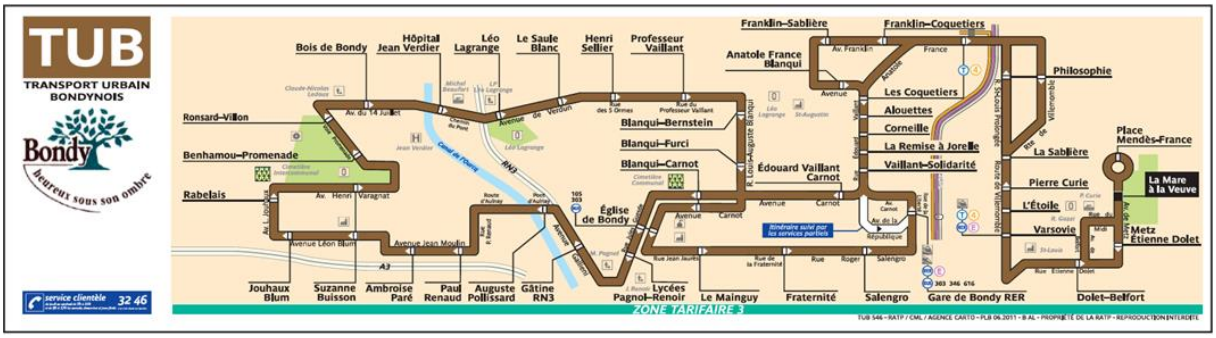

Figure 12 : Trajet du TUB

Production kilométrique	Trafic	Pertes internes	Aléas externes	Point d'arrêt	Capacité	Intervalle	Amplitude
44145 KCC	63719 Voyageurs	-0,85%	-18,98%	56 points d'arrêt	44 pers. max	60 à 80 min	Lundi-vendredi 7h00-19h00
-17,14%	-18,58%	- 0,56pts	-18,94pts				Samedi 8h20-19h00
2019/2020	2019/2020	2019/2020	2019/2020				Sauf dimanche et jour férié

Figure 13 : Rapport d'exploitation du TUB de 2020

Le dernier rapport en date de l'exploitation du TUB est celui de 2020, dans ce rapport on observe que tous les chiffres sont en baisse ce qui est dû au COVID lors de l'année 2020.

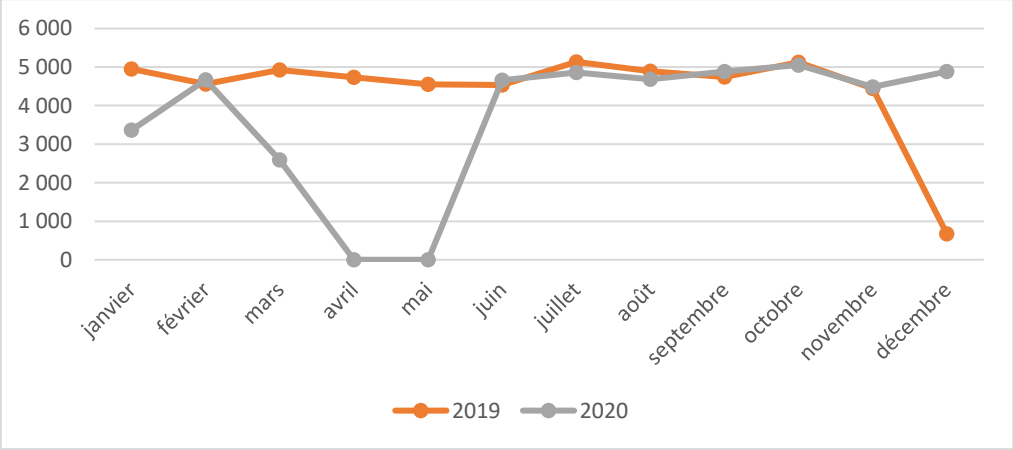

Figure 14 : Nombre de passager du TUB par mois lors des années 2019 et 2020

Pour une meilleure analyse, l'année 2019 sera privilégiée pour obtenir des chiffres moins biaisé par l'année compliquée que fut 2020 à cause du confinement dû au COVID. On observe donc qu'il y a environ 5000 usagers mensuels. Ce qui est plutôt faible pour un bus à Bondy. En effet, si on fait le calcul on obtient en moyenne 16 passagers par boucle.

Pour répondre à ces problématiques d'affluence, la RATP a remis une étude en 2017 sur la requalification du TUB et 2 scenarii ont été envisagés et résumés dans le tableau ci-dessous :

	Situation actuelle	Scénario 1	Scénario 2
Impact desserte			
Hôtel de ville	Desserte dans les 2 sens	Desserte dans les 2 sens	Meilleure lisibilité de l'offre
Mare à la Veuve	desservi	Suppression desserte	Suppression desserte
Chemin de Groslay	Non desservi	Nouvelle desserte	Nouvelle desserte
Unité d'exploitation			
Intervalle	Non cadencé (environ 1h15)	65 minutes	60 minutes
Nombre de courses	8 boucles et 4 partiels	11 boucles et 2 partiels	12 boucles et 2 partiels
KCC/boucle	19,36	13,98	13,23
KCC/jour (MàV)	194	163	166
Aménagement			
terminus	/	Aménagement à Varsovie	Aménagement à Varsovie
Autres aménagements	/	2 PA	5 PA et suppression stationnement rue L. Auguste Blanqui

Figure 15: Comparatifs des scenarii d'évolution du TUB

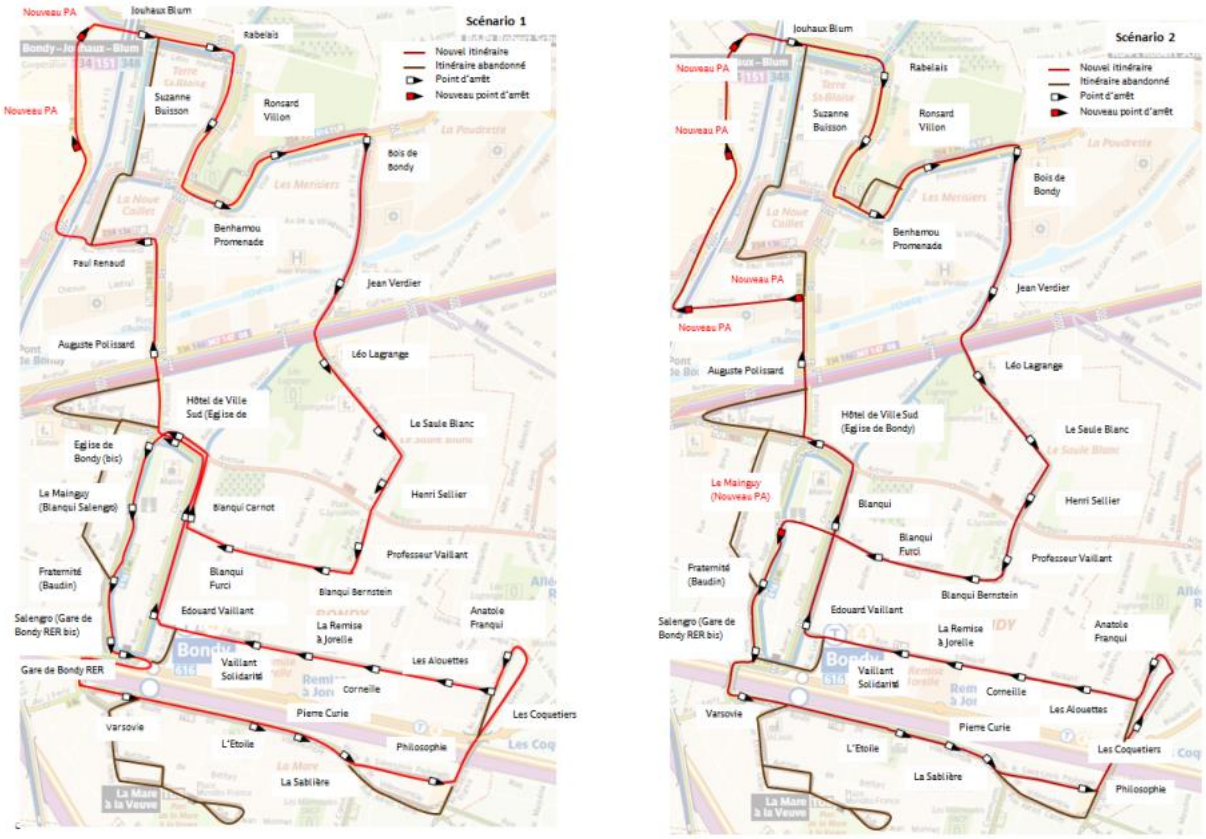

Figure 16 : Scénario 1 à gauche et scénario 2 à droite

e) La navette fluviale

Un projet de navette fluviale à consommation électrique est en cours d'étude, il aurait pour objectif de relier Bondy au parc de la villette de Paris en utilisant les canaux. Ce moyen de transport réduirait

le bilan carbone des usagers et relierait Paris et les villes intermédiaires avec une destination différentes du RER E et un cadre plus agréable.

f) Bornes de recharges électriques

Lors de l'année 2022, 3 bornes de recharges pour voiture électrique seront installées dans la ville et gérées par le SIGEIF (Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France). Elles seront installées sur les emplacements suivants :

- 32 avenue Henri Varagnat
- Place Charles de Gaulle
- rue Jules Guesde

Chaque borne pourra recharger deux places de parkings et il y aura donc 6 places de parkings pour la recharge des voitures électriques.

La vitesse de charge sera d'environ 30min pour 80km rechargé sur une Renault Zoé à un coût de 3.9€.

g) Le Plan Local de Déplacement

Au cours de l'année 2022, le Plan Local de Déplacement d'Est Ensemble qui a pour objectif d'établir la feuille de route pour les années à venir en matière de mobilité et de déplacement. Des réflexions sont en cours entre les élus, les techniciens d'Est Ensemble et des villes pour améliorer et faire évoluer le Plan Local de Déplacement de 2015 en un nouveau Plan Local de Mobilité.

II. La préservation des milieux de la biodiversité et des milieux

1) Gestion des espaces verts de la Ville

La Ville a pour objectif de :

- Mettre en valeur la trame verte et bleue par le renforcement des corridors écologiques ;
- Dés-imperméabiliser les sols par la présence de noues paysagères récoltant les eaux de ruissèlement ;
- Préserver et renouveler le patrimoine arboré de la commune.

En 2021, le service parcs et jardins de Bondy c'est :

- 4500 m^2 ;
- 2 parcs ;
- 11 jardins ;
- 7500 arbres sur le territoire ;
- 0 produits phytosanitaires ;
- 55 hectares d'espaces verts dont 45 classés en zone naturelle protégée et inscrite dans le PLUi sur les 547 que possède la Ville ;

- 300 000€ de budget de fonctionnement ;
- 130 000€ de budget d'investissement.

L'entretien est la création des espaces verts est assurée par 45 agents qui réalisent :

- L'ensemble des missions d'entretien d'espace verts des parcs, squares, places végétalisées, noues …
- Le suivi et le renouvellement du patrimoine arboré,
- L'ensemble des plantations,
- La réalisation et la création des décors pour tous types d'évènements,
- Le suivi des fontaines, des brumisateurs et des arroseurs automatiques

Le service Parcs et Jardins travaille depuis 5 ans sur l'intégration des plantes vivaces moins gourmandes en eau et l'implantation réfléchie des massifs en privilégiant la plantation en pleine terre. Tous les ans, il conçoit des massifs sur mesure, selon des plans et croquis établis en amont. Il recourt aux 100 000 plants par ans issus de la production de la serre municipale, 80 000 l'été et 20 000 l'hiver.

Les espaces verts de la Ville sont valorisés toute l'année, en utilisant toutes les périodes de fleurissement des arbustes, en jouant avec les différentes couleurs de feuillages des arbres et arbustes, ainsi que la palette d'écorce disponible dans le règne végétal.

En 2021, 3 zones de sécurités « Vigipirates » devant les bâtiments publics ont été végétalisées :

- Jardinière rue Roger Salengro devant la médiatique ;
- Jardinière route de Villemomble devant le collège Pierre et Marie-Curie ;
- Jardinière rue Maurice Benhamou devant l'école Olympe de Gouge.

Le but de ces végétalisations étaient de dés-imperméabiliser les sols et de densifier la présence du végétal en milieu urbain. Chaque espace a été traité suivant les contraintes environnantes, soit avec des arbres soit des arbustes ou bien avec des herbacés vivaces. Néanmoins la hauteur du trottoir, empêche les espaces verts d'être un déversoir des eaux pluviales.

Pour faire la transition entre les anciennes pratiques d'entretien polluantes et les nouvelles plus naturelles suite à l'arrêt des produits phytosanitaires, les agents publics misent sur des techniques de désherbage : manuel (binette, sarcloir, brosse…), thermique et mécanique (débrousailleuse, rotofil). Cette nouvelle gestion durable sans phytosanitaires, permet le développement d'une flore spontanée, notamment dans les revêtements minéraux. L'apparition naturelle de ces herbes et de ces fleurs sauvages est un indicateur d'un environnement plus naturel.

Les massifs arbustifs sont paillés avec du broyat issu des campagnes d'élagage, afin de protéger les sols. La Ville récupère et réutilise des troncs d'arbres coupés pour réaliser des sculptures (présentes sur tout le territoire), d'hôtels à insectes et de matériels de classe en plein air. La Ville procède également à la plantation des pieds d'arbres pour limiter le désherbage et ne pas abîmer les collets des arbres. La gestion des espaces verts est réfléchie afin de limiter la production de déchets verts, que ce soit dans les déchets de taille qui sont broyés ou bien les tontes en mulching[3].

Des panonceaux botaniques en bois ont installés le long des rues Georges Sand et des Frères Darty. Ils sont destinés à informer les promeneurs sur les essences de végétaux composant ce projet. Ce type de panonceaux sont également positionnés dans d'autres endroits de la Ville pour inciter les promeneurs à s'approcher et s'informer sur le projet de végétalisation en place.

[3] Laisser les résidus de tontes sur la pelouse afin qu'ils puissent réalimenter le sol

Des ruches pédagogiques pour sensibiliser les habitants sur le rôle important des insectes sont présentes sur la Ville et entretenues par le service parcs et jardins.

En 2021, Bondy a reçu le jury des villes fleuries pour auditionner le maintien de la 3ème fleur. Après une visite de notre patrimoine et quelques semaines d'attentes, la Ville a reçu la confirmation du maintien de notre 3ème fleur.

Figure 17 : Chêne de la place de la division Leclerc

La gestion des eaux pluviales

Depuis quelques années, la gestion de l'eau de pluie est intégrée aux aménagements de la Ville. Des noues (fossé peu profond et large, végétalisé) recueillent l'eau de ruissellement avant de l'absorber et permettre ainsi d'éviter de traiter les eaux de pluies dans les stations d'épurations. 2 noues ont été aménagées :

- Allée Georges Sand ;
- Place de la division Leclerc.

2) Charte de l'arbre

Pour préserver son patrimoine arboré, la Ville de Bondy a mis en place une charte de l'arbre contenant 5 engagements :

- Mettre en place une commission thématique de suivi des projets d'aménagement sur l'espace public ;
- Développer des supports de communication sur le thème de l'arbre ;
- Faire de l'arbre un support de cohésion sociale et d'actions pédagogiques ;
- Développer le savoir-faire de l'ensemble des acteurs de la gestion de l'arbre ;
- Evaluer l'avancement des actions de la Ville sur la protection et le développement du patrimoine arboré.

Il est aussi possible pour les riverains qui en font la demande d'obtenir un permis de végétaliser pour s'occuper eux même des pieds d'arbres.

3) La démarche Trame Verte et Bleue (TVB),

Mesure emblématique des lois Grenelle porte l'ambition « d'enrayer la perte de biodiversité, maintenir et restaurer ses capacités d'évolution et préserver les services rendus ». Le schéma de Trame Verte et Bleue d'Est Ensemble a été adopté par le Conseil territorial du 21 novembre 2017. Il constitue un outil de planification et d'aménagement durable du territoire, à l'image des autres politiques sectorielles portées par Est Ensemble, participe ainsi à préfigurer le futur PLUi. Le parc du bois de Bondy compose un des 9 noyaux primaires et le parc de la Mare à la Veuve fait partie d'un des 32 noyaux secondaires de cette trame verte. Quant au canal de l'Ourcq, il fait partie intégrante de la trame bleue.

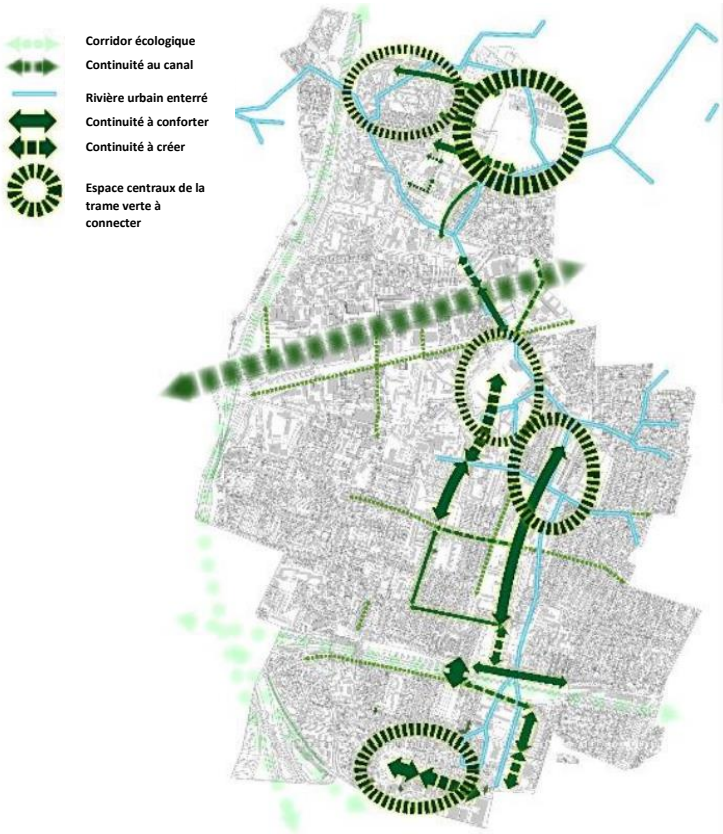

Figure 18 : Schéma de la Trame Verte Source Est Ensemble

4) Les jardins partagés

Au Sud de la Ville, au cœur du quartier de la Sablière, on trouve les Jardins du Bonheur. Ce jardin partagé de 1 000 m² a été pensé, structuré et aménagé par les habitants. L'objectif est d'inviter à la découverte de la nature par les plus jeunes et au lien social entre les générations.

Plus au nord, les élèves de l'école élémentaire Noue Caillet, bénéficient d'un jardin potager. Créé dans le cadre du budget participatif, cet espace permet aux enfants de s'enrichir et de s'épanouir dans le respect et la connaissance de la nature.

5) Lutte contre les îlots de chaleurs

Les îlots de chaleurs sont des zones où la température est supérieure en zone urbaine qu'en périphérie de villes. Ils sont surtout provoqués par :

- L'accumulation de chaleurs du béton ;
- L'absence d'évapotranspiration des arbres qui refroidie l'air ambiant ;
- De la réverbération des bâtiments ;
- De l'absence d'aérations provoquées par les bâtiments qui font obstacles.

Pour lutter contre les îlots de chaleurs, la Ville a mis en fonction de nombreux brumisateurs. Lors des fortes chaleurs, les places du 11 novembre et de la division Leclerc sont ainsi rafraîchies. Les brumisateurs consomment très peu d'eau et sont activés lors des grands pics de chaleurs pour rafraîchir l'air en ville. La stratégie de végétalisation de l'espace public aide également à baisser la température estivale.

Des réflexions ont lieu pour végétaliser les cours d'écoles afin d'en diminuer les températures estivales.

6) Propreté et gestions des déchets

Le service environnement s'occupe de la gestion de la propreté, il est composé de 6 éco-gardes qui ont pour tâche de l'ouverture, la fermeture et l'entretien des parcs de la Ville afin que ceux-ci restent propres et en bon état et de 6 contrôleurs de l'environnement.

Les contrôleurs de l'environnement jouent un rôle important dans le maintien de la propreté urbaine dans la Ville, ils s'occupent d'arpenter celle-ci afin de déceler les irrégularités de propreté et de prévenir deux prestataires : SEPUR et SAMSIC pour qu'ils nettoient la zone. De plus lors de la découverte de déchets sauvages, ils circonscrivent les méfaits à l'aide de rubalise comme une scène de crime pour sensibiliser les riverains avant qu'ils soient ramassés par SEPUR.

SAMSIC nettoie les rues en permanence avec ses équipes, qui déambulent dans la Ville et nettoient les différents déchets. Leurs équipes à l'aide d'engins de nettoyage, comme le glouton ou simplement à pied ramassent les déchets de la Ville.

Figure 19 : Nettoyage de SAMSIC

Est Ensemble par le biais de leur prestataire SEPUR, s'occupe du ramassage des dépôts sauvages et du ramassage des poubelles des riverains (déchets verts, déchets recyclable et des encombrants). Ci-dessous, les tableaux des collectes de SEPUR et le nombre de déchets moyens par habitant :

Types de déchets	Total annuel 2021 (tonnes)	Moyenne mensuelle (tonnes)
Ordures ménagères résiduelles	17644	1470
Multi-matériaux	1304	109
Encombrants	1062	88
Verre	499	42
Déchets végétaux	515	43
Corbeilles	478	40
Dépôts sauvages	2007	167
Total	23509	1959

Figure 20 : Tonnes de déchets collectés par SEPUR à Bondy

Types de déchets	kg/habitant en 2021	Moyenne mensuelle (kg/habitant)
Ordures ménagères résiduelles	325,5	27,1
Multi-matériaux	24,1	2
Encombrants	19,6	1,6
Verre	9,2	0,8
Déchets végétaux	9,5	0,7
Corbeilles	8,8	0,7
Dépôts sauvages	37	3,1
Total	433,7	36,1

Figure 21: kg de déchets par habitant de Bondy en 2021

En comparant avec les chiffres d'Est Ensemble (figure 24), on observe que la population de Bondy a tendance à produire plus de déchets que la moyenne de l'EPT néanmoins pour en tirer des conclusions il faudrait plusieurs années de relevés.

Est Ensemble déchets collectés en kg/habitant	kg/habitant	Moyenne mensuelle (kg/habitant)
Ordures ménagères résiduelles	294	24,5
Multimatériaux	27,2	2,3
Encombrants	22,6	1,9
Verre	13,7	1,1
Déchets végétaux	3	0,3
Corbeilles	8,9	0,7
Dépôts sauvages	24	2
Total	393,4	32,8

Figure 22 : kg de déchets par habitant d'Est Ensemble en 2021

Le service environnement s'occupe aussi de la gestion des nuisibles, des opérations de dé-taguage En 2021, le service a fait l'achat de matériel de collecte pour les ramassages citoyens : une benne amovible et des pinces.

Dans une optique de réduction de bilan carbone, l'équipe a récemment fait l'acquisition de deux vélos à assistances électrique et une commande a été passée pour en obtenir deux nouveaux.

Gestion des déchets de bureau

Dans l'ensemble des bâtiments municipaux de la Ville (Mairie, CCAS, écoles primaires…) le papier est recyclé par une société spécialisée dans la collecte et l'élimination des déchets. L'entreprise Elise Utopiha a développé sa démarche environnementale pour proposer un service de gestion des déchets efficace et de proximité :

- Tri entièrement effectué à la main, induisant un fort taux de recyclage ;
- Ré-emploi des déchets lorsque cela est possible ;
- Elimination des documents administratifs ;
- Emplois de personnes en situation de handicap.

Chaque mois les déchets de bureaux sont collectés sur les différents sites de la Ville.

En 2021, 7418 kilogramme de papier ont été collectés, 164 364 Litre et 36 979 kW et 2195 Kg de CO_2 ont été évités par le recyclage du papier.

En 2021, la mairie de Bondy a choisi l'option de la collecte exclusive de papiers mais le contrat propose d'autres prestations de collectes et de recyclage :

- Plastique (bouteille + Gobelet) ;
- Canette ;
- Piles ;
- Lampes/Néon ;
- Cartouches/Toner ;
- Palette ;
- Capsule de Café ;
- Mobilier de bureau / Scolaire / Petite Enfance ;
- Linge de maison ;
- Vêtements de travail.

III. Education à l'environnement

1) Semaine du développement durable

Du 27 septembre au 3 octobre s'est tenu la semaine Européenne du développement durable à Bondy. De nombreuses activités se sont tenues dans l'ensemble de la Ville avec pour objectif d'apporter des activités dans chaque quartier. Des animations ont ainsi eu lieu dans le Nord de la Ville avec l'ouverture des jardins partagés de l'IRD, un jeu de piste sur la biodiversité et une visite naturaliste du bois de Bondy par l'association Bondy Ecologie.

Dans le centre de la Ville a eu lieu des animations et des jeux sur comment économiser l'énergie, comment trier ses déchets et un atelier de confection de confiture avec les vieux fruits, respectivement animé par l'ALEC-MVE et Est Ensemble au centre social Balavoine.

Le film « Legacy » de Yann Arthus Bertrand a aussi été programmé pour le grand public et les agents de la Ville. Cette œuvre nous a retracé l'évolution de la maîtrise de l'énergie par l'homme, les avantages que cela lui a procuré pour finalement nous montrer les limites et les conséquences négatives qui en ont découlé sur l'environnement et la société. Le lendemain s'est réuni un forum des associations réunissant quelques une des associations environnementales du territoire comme l'association Pomme d'amis ou encore Bondy Ecologie et le forum s'est fini par un atelier débat qui fut

très apprécié sur : « l'accès à une alimentation de qualité pour tous en Seine-Saint-Denis ». Suite au succès du film lors de la séance, il serait intéressant de programmer une séance avec les élus et les différents directeurs pour les sensibiliser au développement durable.

Dans le quartier de la mare à la veuve, les jardins du bonheur ont ouvert leurs portes pour accueillir et présenter le jardin à tous.

La journée sans voiture

Afin de renforcer la culture du vélo et que les Bondynois apprennent à utiliser le vélo en ville, il est important de les sensibiliser. C'est pourquoi la semaine du développement durable s'est terminée par la première journée sans voiture à Bondy le dimanche 3 octobre.

De 10h à 18h, le centre-ville a retrouvé le calme et la sérénité, plus aucune voiture n'a traversé les rues Jules Guesde, Auguste Polissard et Roger Salangro. L'objectif de cette manifestation était de faire comprendre que la voiture n'est pas forcément incontournable et que des alternatives existent, que la transition énergétique peut se faire en travaillant main dans la main. Les rues ont été investies par les stands d'Est Ensemble sur les déchets, par les acteurs des transports en commun (SGP et RATP), des associations de sensibilisations aux développements durables (café équitable, ménages écologique) et surtout deux associations de sensibilisation à la mobilité douce : Tous en selle et Two roule.

Figure 23 : A gauche animation de Tous en Selles / A Droite animation de Two Roule

L'association Tous en selle a sensibilisé 45 enfants à l'art de la conduite en ville, en leur apprenant les bases du maniement du vélo en territoire urbain et en leur apprenant les gestes de sécurité puis en les emmenant faire une promenade à vélo en centre-ville encadrés par des professionnels. Cette même association a aussi fait passer 12 contrôles techniques vélos aux habitants et en tout ce sont 35 vélos que les animateurs ont appris à réparer aux Bondynois.

L'association Two roule est spécialisé dans la sensibilisation à la trottinette électrique, elle a ainsi pendant l'après-midi du 3 octobre installé un circuit et après avoir donné les instructions de sécurité elle a appris aux Bondynois à utiliser en toute sécurité ces véhicules qui rappelons le sont dangereux si mal utilisés.

2) Les actions dans les écoles et les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

a) Les éco-mômes

Le défi les éco-mômes piloté par Est Ensemble et animé par l'ALEC-MVE est un projet de formation et d'accompagnement des animateurs et directeurs des centres de loisirs aux thématiques du développement durable et des gestes du quotidien pour la protection de l'environnement. Ce défi est organisé depuis 2016 au sein du territoire d'Est Ensemble et en particulier à Bondy.

En y participant, les binômes des ALSH de chaque école bénéficient :

- D'une formation socle sur les thèmes : développement durable et climat, usage de l'eau et de l'énergie, qualité de l'air et mobilité ; eau et biodiversité.
- D'une ressource pour un accompagnement méthodologique et pédagogique.

Après avoir reçu les 3 journées de formations au développement durable, le défi peut commencer et du 23 novembre 2021 au 29 juin 2022 des équipes d'ALSH de différentes écoles du territoire d'Est Ensemble sont formées et doivent essayer d'obtenir le maximum de points en fonction d'une liste préétablie par l'ALEC-MVE avec des thèmes pour chaque vacance scolaire :

- Noël : développement durable et changement climatique ;
- Février : Usages de l'énergie et de l'eau, qualité de l'air et mobilité ;
- De printemps : Eau et biodiversité.

L'objectif est de réaliser des projets avec les enfants autour des thématiques du développement durable afin que les différentes équipes se motivent entre elles.

Les savoirs ainsi obtenus sont ensuite utilisés pour mobiliser et de sensibiliser les enfants dans un projet citoyen.

Sur Bondy 4 de nos centres de loisirs participent au défi :

- Léo Lagrange,
- Noue Caillet,
- Mainguy Guéhenno,
- Olympes de Gouges.

Classement des équipes en décembre 2021 :

Figure 24: Classement des équipes Eco-mômes

Les Supers Zéros : Léo Lagrange et Noue Caillet (Bondy) ; Françoise Héritier (Montereuil) ; Les Gavroches (Romainville).

Les agents du futur : Mainguy Guéhenno et Olymmpe de Gouges (Bondy) ; Anatole France (Le pré-Saint Gervais, Paul Bert (Montreuil) ; Jolio Curry (Pantin).

Les Eco-girls (George Valbon et Marcel Cachin (Bobigny) ; Jean Jaurès (Le Pré-Saint-Gervais) ; Marcel Cachin (Romainville).

b) Sensibilisation des écoles aux déchets

Est Ensemble, dans le cadre de la prévention et la valorisation des déchets du territoire, souhaite sensibiliser pour la première partie de l'année 2022 les élèves de nos écoles publiques élémentaires. L'EPT y développe des actions de sensibilisation dans les écoles élémentaires publiques des neuf villes membres.

Trois principales thématiques seront abordées cette année en animation :

- Le tri recyclage ;
- La lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- La propreté de l'espace public.

En novembre 2021, l'association e-graine a appris pendant une matinée aux enfants du centre aéré Bethinger à fabriquer leur propre dentifrice avec des produits sain pour la santé et l'environnement.

En Avril 2021, le lycée Jean Renoir a sollicité la municipalité afin de les accompagner dans un ramassage des déchets sur la Ville, ils ont nommé leur action : « Clean Walk ». Du matériel a ainsi été prêté et nos agents du service propreté ont aidé et encadré les 7 équipes d'élèves du lycée tout au long des 3 km de leur parcours.

c) Mieux manger dans les cantines scolaires

Depuis le 1er novembre 2019, la loi oblige les cantines scolaires à proposer un repas végétarien au moins une fois par semaine. Depuis la rentrée 2019, les élèves des écoles élémentaires de Bondy se voient proposer tous les jours, sans exception, une alternative végétarienne à leur repas. Concrètement, les jeunes Bondynois ont désormais le choix entre un menu classique et un menu végétarien, sans viande et sans poisson, mais avec œufs et laitages.

Cette politique s'inscrit dans une dynamique de réduction du gaspillage alimentaire. Selon un rapport de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) publié en octobre 2018, la viande et le poisson représentent à eux tout seuls 23 % des aliments les plus jetés en restauration collective. Pourtant, « ils représentent la part la plus importante du coût des matières premières et de l'impact environnemental », indique l'agence. Moins de repas gâchés, c'est moins d'argent de gaspillé. Le Syndicat Intercommunal de Production et de Livraison Alimentaire de Repas Collectifs (SIPLARC) s'est engagé depuis plusieurs années dans une démarche de développement durable exemplaire pour fournir des repas sains, savoureux et accessibles à tous dans les écoles. Là où les difficultés sociales et économiques sont importantes, l'alimentation est un véritable enjeu.

Le SIPLARC c'est :

- Remplacement progressif du plastique par des barquettes écologiques 100% bio-compostables et des gourdes réutilisables ;
- Lutte contre le gaspillage alimentaire (convention avec les Restos du Cœur, sensibilisation des personnels de cantine…) ;
- Valoriser la saisonnalité des fruits et légumes ;
- Soutenir le circuit court et de proximité ;
- Préserver les ressources et les écosystèmes naturels ;
- Faire des enfants des "consomm'acteurs" (testeurs de recettes, choix des produits, enquêtes de satisfaction) ;
- D'actions éducatives en lien avec l'alimentation (ateliers culinaires, concours menus équilibrés …) ;
- En 2021, les approvisionnements en produits Bio du Siplarc représentent 27 % en valeur d'achat Hors taxes.

Les populations fragilisées sont plus sensibles aux mauvaises pratiques alimentaires et le repas servi à la cantine apporte des garanties quant à l'équilibre nutritionnel des enfants. Cela relève d'un impératif sanitaire et social. Le Siplarc prépare et livre environ 10 000 repas par jour. Il travaille depuis le début à développer des bonnes pratiques en y associant tous les acteurs (ses agents, les enfants et parents d'élèves, les producteurs, fournisseurs, prestataires, associations, élus locaux…).

3) Les échanges internationaux de Bondy

Dans un cadre d'échange, de solidarité, de lutte contre les déchets et pour les 10 ans de collaboration avec la Ville d'Al-Ram en Palestine, la Ville de Bondy a financé un véhicule de pré-collecte des déchets à hauteur de 40.000 €. Un projet de sensibilisation a aussi été mis en place par le biais d'activités entre la bibliothèque et les centres sociaux des deux villes et dont la finalité sera un accueil d'enfants palestiniens au centre de vacances de Roussines probablement pendant l'été 2022.

IV. L'épanouissement de tous les êtres humains et la cohésion sociale entre les territoires et les générations

1) Les structures municipales

a) La maison Marianne

La maison Marianne regroupe plusieurs institutions qui ont un objectif de solidarité :

- La maison des parents et de la famille ;
- La réussite éducative ;
- Petite enfance ;
- Hygiène et Santé ;
- SIMAD ;
- Les assistantes maternelles ;
- CCAS[4]

Au cours de l'année 2021, des actions de sensibilisations au développement durable ont été réalisées par la maison des familles et le CCAS comme :

- Des ateliers de fabrications de produits cosmétiques et d'hygiène par une herboriste ;
- La semaine bleue avec un stand sur Alzheimer ;
- Relais avec l'ALEC-MVE pour l'identification de ménage en précarité énergétique.

b) Bondy insertion

Bondy insertion est une structure d'accueil et d'accompagnement des bénéficiaires du revenu de solidarité active. Cet organisme propose un accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA. Un accompagnement qui est global et personnalisé, en fonction de la situation de chacun.

L'activité est subventionnée par le FSE et le Département pour l'accompagnement d'environ 609 bénéficiaires du RSA sur l'année.

Ses missions sont :

- L'accueil, l'écoute, l'information et l'orientation, notamment sur l'accès aux droits ;
- Aide à l'élaboration de projet professionnel ;
- Aide à la recherche de formation et/ou financement de formation (PDIE, défi métiers…) ;
- Aide à la recherche d'emploi ;
- L'organisation d'actions collectives : informations collectives métiers, forum, atelier culture, santé…

[4] Centre Communal d'action sociale

c) Ferme Caillard et la ferme Caillard-Dilly

Acheté en 2012 et inaugurée en 2018, la ferme Caillard est une ancienne ferme historique de Bondy après son aménagement par une dizaine de personnes en apprentissage des métiers de la menuiserie, de la décoration ou encore de la peinture… Elle propose aujourd'hui :

- Un jardin pédagogique composé de nombreuses plantes et entretenu par les agents de la Ville ;
- Une mini ferme pédagogique avec des poules, des canards, des lapins, des chêvres et des ruches.
- Un théâtre pouvant servir pour diverses manifestations pour des spectacles, la diffusion de films ou de pièces de théâtres ou pour des conférences.

Figure 25 : Ferme Caillard

Ce lieu est aujourd'hui utilisé en permanence pour diverses programmations et permet de sensibiliser la population à la faune et à la flore et d'entretenir un fort lien social, de nombreux habitants s'y retrouvent pour discuter, jouer à des jeux de sociétés et participer aux nombreuses animations.

Figure 26 : Animation à la ferme Caillard

Au cours de l'année 2021, la Ville a acquis la ferme Caillard-Dilly. Ce nouveau site au 198 avenue de Rosny composé d'une cours pavée de 250m^2 et d'un jardin de 500m^2 sera destiné à accueillir des projets dans le domaine de l'économie circulaire, de l'agriculture urbaine, de l'accès au droit ou à l'emploi, du bien-être, de la culture, du sport ou du numérique début 2022.

d) Le centre de loisirs de Roussines

Bondy possède un centre de loisirs dans l'Indre à Roussines proche de la commune de Saint-Benoît-du-Sault. Ce site historique a vu le passage de plusieurs générations de Bondynois et permet à tous les enfants d'avoir accès à une colonie de vacances à des prix très avantageux pour les familles les plus modestes.

Les enfants peuvent ainsi découvrir la biodiversité de la campagne tout en restant au sein du centre :

- Les orchidées, les papillons et les autres insectes dans les vastes prairies que possède le centre ;
- Les chevreuils, les oiseaux et autres animaux forestiers dans le bois ;
- Des Ragondins, des canards, des grenouilles et des libellules dans la mare ;
- Les jardins partagés regorgeant de légumes et entretenus par les gestionnaires du site ;
- La basse cours et ses volailles.

Figure 27 : Centre de loisirs de Roussines

Le centre est néanmoins source de nombreuses problématiques environnementales :

- La piscine : le système d'arrivée d'eau fuit et des m^3 finissent dans la nature engendrant une surconsommation d'eau ;
- L'isolation : la mauvaise isolation (simple vitrage et cloison non-isolé) entraine chaque année des déperditions thermiques qui entrainent une surconsommation électrique des chauffages et de fortes chaleurs en été ;
- Le contrat d'espaces verts : Jusqu'à 2021 les espaces verts du centre étaient gérés par la Communauté de communes Marche Occitane - Val d'Anglin (MOVA) mais en 2021, la MOVA a dénoncé le contrat avec Bondy et ne s'occupe plus de nos espaces verts ;
- La chaudière est devenue vétuste.

2) Démocratie participative

La démocratie locale désigne la participation des habitants à la vie locale. Elle appelle les Bondynois(es) à s'investir et être consultés dans les projets d'intérêts généraux.
Le principe est que chaque citoyen a le pouvoir de prendre une part aux décisions qui les concernent.

L'ambition est d'être proche de la population, de penser, de faire et de décider ensemble.
Cette année de nombreuses personnes se sont mobilisées pour exprimer leurs besoins et ainsi œuvrer en faveur de l'intérêt général.

Les marches exploratoires

Le Maire et les élus de Bondy, se sont déplacés de rue en rue sur l'ensemble du territoire, à la rencontre des habitants afin d'échanger avec eux, de comprendre les différentes problématiques et d'y apporter les solutions les plus adaptées.

Pour ce faire, il s'est fait accompagner par différents services de la Ville, compétents dans les différents domaines évoqués par les riverains.

Commission de circulation du quartier Mainguy

En novembre 2021, le service démocratie participative a organisé une commission entre les élus et les habitants du quartier du Mainguy. Le sujet de la discussion était d'apporter des solutions appropriées pour répondre aux problématiques de circulation dans le quartier en coopération avec les services techniques.

Les Conseils de quartiers

Chaque quartier possède un conseil présidé par un habitant qui est élu.
Le bureau du conseil est composé de 10 membres maximum, ils se sont réunis au moins une fois entre chaque conseil de quartier dont les séances plénières ont eu lieu tous les 3 mois.
Les missions des membres de chaque bureau ont été diverses, ils ont agi dans l'intérêt général de l'ensemble des habitants et suivi les dossiers en s'assurant que toutes les réponses soient apportées.
Ils ont valorisé le budget participatif et en ont assuré le suivi à l'échelle du quartier (dépôts de projets, votes…).

Le budget participatif

Le budget participatif permet de proposer chaque année des projets pour améliorer le cadre de vie, embellir les espaces publics, et rendre la Ville plus agréable.
Un projet par quartier est obligatoirement retenu à chaque édition et cette année c'est 102 projets qui ont été proposés par les Bondynois.

Quartier de la Mare à la Veuve / Remise à Jorelle :
Pour la mare à la veuve, les citoyens ont demandé une transformation du square à l'angle de l'avenue Geneviève Anthonioz de Gaulle et de la rue Édouard Vaillant en un jardin potager clôturé pour les écoles et les résidents de l'EHPAD.
Après étude, le jardin pourra bien être mis en place dans l'école et le square sera entièrement rénové.

Quartier du Mainguy / Moulin à Vent :
Les habitants du Mainguy souhaitent la création d'un espace de détente type jardin japonais ou jardin partagé.
Une réflexion est à l'étude et sera prochainement présentée.

Quartier du Saule Blanc : Le projet sélectionné est d'installer des ruches pédagogiques, la mairie doit étudier la faisabilité (lieu, protection, surveillance…) avec le service parcs et jardins.

Quartier des Merisiers / 14 Juillet : Le budget sera accordé à la création d'un jardin partagé et des discussions sont en cours avec les bailleurs sociaux pour identifier le futur lieu d'installation.

Quartier de la Noue-Caillet / Terre Saint Blaise : Le projet « vélo-école » a pour ambition de former les citoyens de demain à la pratique du vélo et de rendre accessible la maîtrise du vélo à tous les élèves.
Après de nombreux votes, et de la demande des autres écoles, il a été décidé que le projet « vélo-école » serait destiné à toutes les écoles.

Projet retenu sur l'ensemble de la Ville :

- Installation de bornes d'alerte pour appeler les services d'urgence de capteurs pour mesurer la qualité de l'air dans l'ensemble des écoles ;
- Marquages au sol ludiques et éducatifs pour les enfants. (Marelles, damiers escargot, labyrinthes et éléments de motricité…).

3) L'égalité homme femme et lutte contre les discriminations

La Ville s'est doté d'une chargée de mission de l'égalité Femme / Homme qui lutte contre les discriminations et coordonne diverses actions collectives auprès des agents et des habitants au cours de l'année.

Les relations entre les partenaires institutionnels et les associations ont permis de développer des projets de sensibilisations envers un public multiple : petite enfance, collégiens, jeunes, adultes, seniors…

De nombreux ateliers ont eu lieux pour promouvoir l'égalité homme/femme :

- Une exposition « fallait le dire » et une distribution de mug « la charge mentale ça se partage » ;
- Divers ateliers, des pièces de théâtres sur les violences conjugales ;
- Des ateliers pour promouvoir le savoir-faire des femmes, les insister à monter leurs entreprises sur la sexualité et l'estime de soi.

Pour lutter contre les violences faites aux femmes, il existe différents lieux d'accueil, d'écoute et de prise en charge :

- Au commissariat et au centre communal d'action sociale, une intervenante sociale accueille, écoute et oriente les victimes de violences.
- Au CIDFF, il y a des permanences gratuites de juristes qui accompagnent ces femmes victimes de violences conjugales.
- A la Maison France Service, il est possible de consulter un(e) avocat(e) en personne ou par téléphone en vue de maintenir l'anonymat afin de recevoir des conseils juridiques.
- A l'unité médico judiciaire de l'hôpital Jean Verdier, un médecin prend en charge les victimes en cas de coups et blessures et agressions sexuelles.
- A la Mairie, un dispositif de recueil de signalement au travail est en place afin d'alerter en cas d'acte de violence, de discrimination et de harcèlement
- Sur internet, il existe un tchat avec des gendarmes et policiers pour signaler en ligne des actes de violence sexuelle et sexiste : https://www.service-public.fr/cmi

Plusieurs dispositifs sont mis en place afin de permettre l'émancipation des femmes :

- Le Centre Hubertine-Auclert met à disposition des outils pédagogiques et propose des formations, il est un espace d'information et d'expertise dont l'objectif est de promouvoir une culture de l'égalité entre femmes et hommes ;
- Le Centre de développement de la femme est un espace de co-working et de création de projet ;
- La création des sections féminines pour plusieurs disciplines sportives ;
- La création d'un réseau de communication sur internet « en avant toutes » à l'attention des jeunes filles. https://commentonsaime.fr/#startchat ;
- Le dispositif « un toit pour elle ».

4) Les partenaires du développement durable en 2021

a) La FABRICA

La Fabrica est une ressourcerie qui se trouve actuellement au 31 route de Villemomble. L'association qui gère la ressourcerie a bénéficié du programme Tempo d'Est Ensemble dans le cas de la Fabrica, Ils profitent ainsi de locaux au sein des bâtiments de la sablière avant que ceux-ci ne soient déconstruits.

La ressourcerie propose de récupérer les vieux objets et vêtements que les riverains ne veulent plus puis les revends à prix solidaire. Pour les objets ne pouvant pas être récupérés, la Fabrica essaie de les remettre en état. Elles fabriquent aussi des objets de décorations avec des déchets comme leurs fameux « Pnouf » qui est un « Pouf »réalisé à partir d'un pneu de voiture.

L'association écume les différents quartiers de la Ville pour ramasser des objets sur tous les secteurs et compte bien s'inscrire dans le temps même après la fin du programme TempO.

b) Unis-Cité

UniCité est une association qui a pour rôle d'accompagner des services civiques afin de couvrir une double activité :

- 2 jours dédiés à l'accompagnement des personnes âgées ;
- 2 jours pour le développement durable et l'environnement.

Ces deux missions ont pour objectif de permettre aux jeunes de s'engager pour l'amélioration sociétale de leur Ville et d'apprendre à vivre ensemble en travaillant en équipe.

L'association est en recherche constante de mission développement durable pour leurs services civiques et peuvent être potentiellement une ressource pour des évènements municipaux en faveur de l'environnement.

c) Sens de l'humus

Le sens de l'humus est une association qui a pour objectif de développer et de démocratiser le compostage en milieu urbain. Leur aventure commence à Montreuil dans le quartier des murs à pêche. Aujourd'hui le sens de l'humus est présent sur Bondy avec plusieurs composteurs. Le jardin François Mitterrand et la maison de quartier Balavoine possèdent chacun leur composteur de quartier, l'association y propose des formations régulières et tous les samedi matins, ils accueillent le public. Les bénévoles recueillent les dépôts des usagers et incitent les riverains à diminuer leur quantité de déchets via le compostage.

Le sens de l'humus propose des ateliers sur différents thèmes comme : la permaculture, potager naturel, compostage et, dernière en date, sur le métier de jardinier.

d) Les jardins partagés

L'agriculture urbaine consiste à amener l'agriculture au sein des Villes et de reconnecter les personnes avec l'alimentation, de reconnecter les voisins entre–eux mais aussi de permettre une résilience alimentaire et sensibilise à la nature et à une alimentation de meilleur qualité.

En effet, les jardins partagers sont des lieux de sensibilisation à la production de nourriture.

En cas de risque de pénurie alimentaire, le travail en amont des animateurs de jardins partagés permettra de rassurer les habitants. De plus, si des jardins partagés éclosent dans tous les quartiers de la Ville, une résilience relative permettra d'encaisser le choc des pénuries alimentaires pendant quelques temps.

Ainsi sur la commune de Bondy il existe plusieurs jardins partagés :

- Les jardins du bonheur dans le quartier de la mare à la veuve d'une surface de 1000m^2, initié par la municipalité et qui malgré la démolition des bâtiments sociaux de la sablière, seront intégrés dans le futur projet d'aménagement.
- Le LAB3S possède un jardin partagé qui permet l'animation et la sensibilisation des habitants du Nord de Bondy. Il ouvre régulièrement leur jardin partagé au public.
- La ferme Caillard, possède un jardin qui est ouvert au public ;
- Un jardin partagé est localisé dans le jardin de la gendarmerie et occupé par l'association du Sel ;
- L'association Rayons de soleil occupe pour finir un dernier jardin partagé au sein de Seine-Saint-Denis Habitat et accessible pour les habitants de l'immeuble Léon Blum.

Figure 28 : Jardins partagés du bonheur

e) Bondy Ecologie

Bondy Ecologie est une association historique de Bondy et qui a pour vocation de promouvoir l'écologie au sein du territoire communal. Elle propose notamment d'apporter des réponses aux questions environnementales.

Bondy écologie organise des sorties naturalistes qui sont régulièrement programmées afin de sensibiliser les habitants à la biodiversité locale, on peut en apprendre ainsi davantage sur les oiseaux, les plantes et les insectes qui parcourent notre territoire. L'association a participé à la rédaction de la charte de l'arbre de la Ville et fait partie de la commission de développement durable.

f) L'IRD et le LAB3S

L'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) est une institution française pour le développement scientifique équitable avec les pays du sud. Ils travaillent principalement avec les pays méditerranéen et intertropicaux. L'IRD a pour ambition d'orienter les politiques de développement et de répondre aux grands enjeux liés aux changements globaux, environnementaux, économiques, sociaux et culturels qui affectent la totalité de la planète.

Une des antennes de l'IRD se situe à Bondy et jouxte le bois de Bondy. En plus d'être un pôle scientifique majeur, ce pôle de recherche possède un parc imposant de 46 000m^2 et est un poumon vert de la Ville.

Les locaux de l'IRD abritent aussi une association appelée LAB3S Sols Savoirs Saveurs qui a pour objectif d'accompagner la transition écologique dans l'Est Parisien à partir de 4 axes :

- Le développement et la conduite de projets de recherches actions mobilisant les chercheurs, les collectivités territoriales et les acteurs de l'économie circulaire ;
- Une offre de formations et des activités pédagogiques ;
- L'accompagnement de projets entrepreneurials portant sur la transition écologique et l'alimentation durable ;
- L'animation et la mise en réseau des acteurs et la valorisation de leurs activités.

En 2021, le LAB3S a rendu plusieurs mémoires réalisés sur l'accès à l'alimentation durable pour tous en Seine Saint Denis. Ils ont aménagé un jardin potager sur le domaine de l'IRD avec des ouvertures au public. Des fosses pédologiques ont été creusées pour sensibiliser les visiteurs aux enjeux du sol.

En décembre l'association a monté un projet associant les différents acteurs du Nord de Bondy dont la mairie à l'alimentation : « Du potager à la marmite » qui a pour but de permettre aux personnes en situation de précarité d'être actrices de leur alimentation, tout au long de la chaîne alimentaire en commençant au potager puis en finissant à la cuisine :

- Co-animer des espaces partagés : 3 jardins partagés et 3 cuisines collectives ;
- Proposer une programmation locale : Ateliers jardins-cuisines, Rencontres, Visites de lieux ;
- Diffuse et essaimée sur le territoire : évènements festifs, outils pédagogiques et culturels.

Figure 29 : Entrée de l'IRD

g) L'ALEC-MVE

La municipalité est adhérente de l'ALEC-MVE (Agence locale de l'énergie et du climat Maitrisez Votre Energie), une association qui aide les collectivités de l'Est Parisien à mieux maîtriser leur énergie. Plusieurs actions ont été programmées avec cette organisation ayant pour objectif de diminuer les déperditions thermiques des bâtiments :

Programme ACTEE :

Tout d'abord, le programme ACTEE soutenu par la Métropole du Grand Paris permet d'obtenir des subventions pour financer une étude afin de connaître l'efficacité énergétique des bâtiments municipaux et notamment des bâtiments scolaires. Avec ces informations, il sera possible d'établir une stratégie long terme de rénovation de notre patrimoine afin de réduire le bilan carbone du chauffage, d'améliorer le confort thermique des usagers, d'utiliser des énergies renouvelables et de récupération pour tendre vers une meilleure autonomie énergétique des bâtiments. Le programme finance aussi des conseillers « économes de flux » qui seront présent pour accompagner la collectivité à réaliser la démarche.

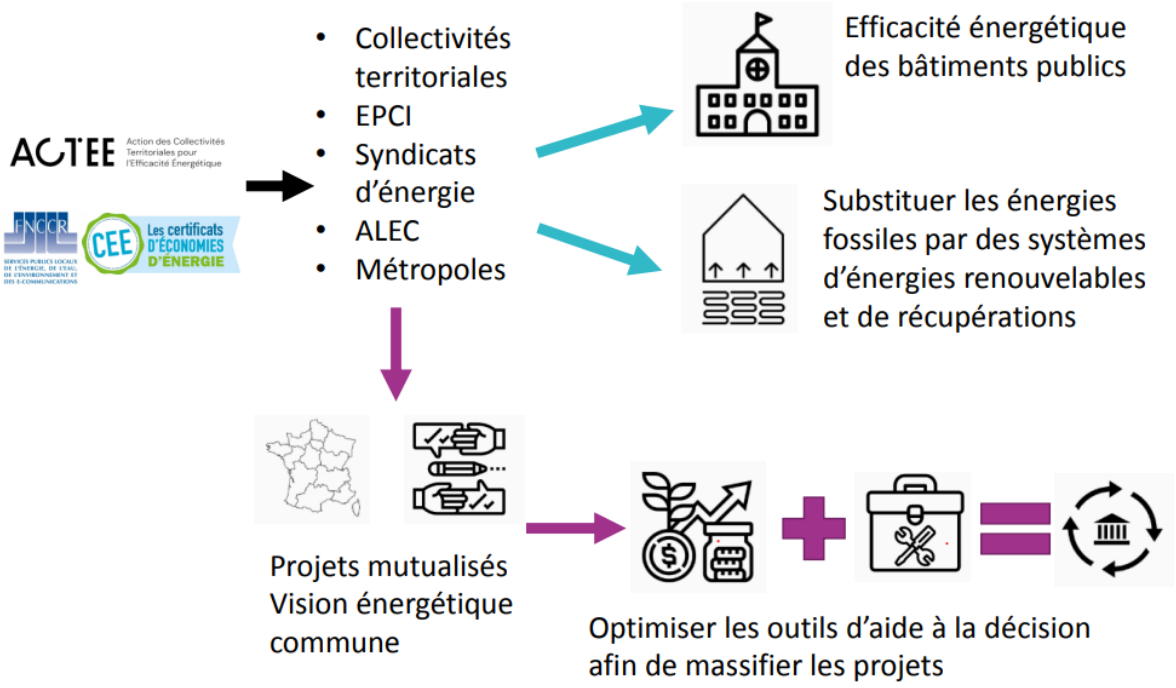

Figure 30 : Schéma explicatif du programme ACTEE 2 Source FNCCR

- Conseil personnalisé de l'ALEC-MVE pour les foyers en difficulté

En lien avec le CCAS, l'ALEC-MVE identifie les ménages les plus en difficulté financière et vont conseiller les locataires afin de les aider à réduire leurs factures énergétiques.

En mars 2022, se déroulera une conférence sur l'habitat individuel par l'ALEC-MVE. Le but sera de conseiller et de présenter aux Bondynois les moyens et les aides pour rénover leurs logements dans une optique de sobriété énergétique.

L'Agence Local de L'Energie et du Climat - Maîtrisez-Votre Energie (ALEC-MVE) est une association qui a pour vocation d'accompagner les territoires pour qu'ils réduisent leurs bilans énergétiques de leurs territoires.

L'agence participe ainsi à plusieurs types d'actions :

L'information, la sensibilisation et le conseil sur la maîtrise de l'énergie à destination du grand public et du jeune public, en tant que membre du réseau FAIRE qui deviendra France RENOV en 2022. Cette mission se décline en deux volets :

- un volet information et conseil sur les économies d'énergie en direction de plusieurs types de publics cibles (particuliers, particuliers-copropriétés, publics modestes, petites entreprises) ;
- un volet pédagogique en direction des publics jeunes et des éducateurs (éducation à la transition écologique).

L'expertise-conseil en énergie et l'assistance en direction des collectivités locales adhérentes et des acteurs locaux (bailleurs, acteurs socio-économiques) qui se décline en deux volets :

- un volet stratégique et prospectif sur les problématiques énergie et climat, en appui des politiques publiques (Agenda 21, PCAET, PLH, PLU…) ;

- un volet technique de conseils et d'assistance sur la mise en place de bilans énergétiques, de notes d'orientations énergétiques et d'appui à des actions de réductions des consommations énergétiques du patrimoine public.

L'animation du territoire en direction des acteurs du territoire :

- un volet événementiel
- un volet communication et valorisation des actions territoriales

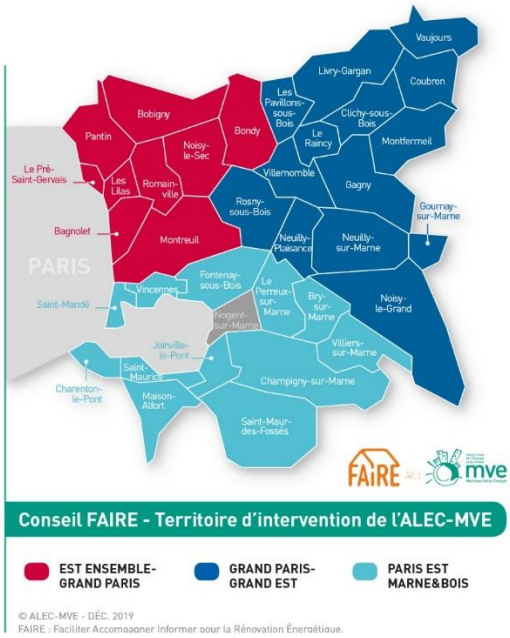

Figure 31: Territoire d'intervention de l'ALEC-MVE
Source ALEC-MVE

BONDY
SEINE-SAINT-DENIS

Renseignements :
Dimitri Vandewiele
Tél. 01 48 50 56 46
d.vandewiele@ville-bondy.fr